

# Premiers soins, premiers SECOURS : vos responsabilités légales



PÊLE-MÊLE



Renée Julien  
asstsas

**L**a législation identifie des responsabilités très précises lorsqu'une personne se blesse au travail. Afin de prévenir l'aggravation des blessures, et même parfois sauver des vies, l'employeur doit être en mesure d'offrir immédiatement les premiers soins.

En vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le service de garde doit :

- > donner immédiatement les premiers secours à un travailleur victime d'un accident du travail et, s'il y a lieu, le faire transporter à ses frais vers un établissement de santé ;
- > inscrire, dans un registre, les accidents du travail qui ne rendent pas le travailleur in-

capable d'exercer son emploi au-delà de la journée au cours de laquelle il a eu son accident.

Selon le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, le service de garde doit :

- > s'assurer de la présence d'un secouriste en tout temps dans chaque établissement ;
- > avoir en sa possession une trousse placée dans un endroit facile d'accès et disponible en tout temps ;
- > installer un affichage pour identifier l'emplacement de la trousse ;
- > s'assurer que la trousse soit maintenue propre, complète et en bon état ;
- > remplir un registre des premiers soins.

## Le secouriste

Le règlement exige un secouriste pour un établissement de moins de 50 travailleurs ; un deuxième est exigé pour un établissement de plus de 50 travailleurs. La personne désignée au poste de secouriste dans le service de garde doit suivre une formation auprès d'un organisme reconnu par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour obtenir un certificat de secourisme. Cette formation de seize heures, subventionnée par la CSST, est valide

Le règlement exige un secouriste pour un établissement de moins de 50 travailleurs.





pour trois ans. Une nouvelle formation de seize heures doit être suivie pour la recertification.

Le secouriste doit :

- > évaluer les risques présents dans le milieu de travail ;
- > connaître l'utilisation du matériel contenu dans la trousse ;
- > vérifier régulièrement le contenu de la trousse et remplacer le matériel utilisé ;
- > donner les premiers soins lorsque requis ;
- > tenir à jour le registre de premiers secours.

### Le registre

Il s'agit d'un rapport contenant les noms et prénoms du travailleur blessé ainsi que ceux du secouriste, la date, l'heure et la description de la blessure ou des malaises

ainsi que la nature des soins dispensés. Il peut être intéressant d'y ajouter le nom et le numéro de téléphone de la personne de la famille contactée lors de l'événement.

Un accident n'est jamais souhaitable. Il faut quand même être prêt à y faire face de façon à prévenir l'aggravation des blessures. ●

### Références

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., chapitre A-3.001 ([www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)).

Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins (A-3, r. 8.2) ([www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)).

Les premiers secours et premiers soins... c'est plus qu'une trousse ! ([www.santeautravail.net](http://www.santeautravail.net)).

Un accident n'est jamais souhaitable.

Contenu de la trousse (quantité requise)	Utilité
<b>Ciseaux à bouts arrondis (1)</b>	pour couper les bandages (désinfecter les ciseaux à l'alcool avant et après utilisation ; laver et assécher avant rangement).
<b>Pince à échardes (1)</b>	pour enlever les petits corps étrangers (de préférence, utiliser un instrument à usage unique et jeter après usage).
<b>Épingles de sûreté (12)</b>	pour fixer une bande triangulaire ou un bandage.
<b>Pansements adhésifs stériles, enveloppés séparément (25)</b>	pour protéger les petites plaies (jeter tout pansement endommagé par l'eau ou l'humidité).
<b>Compresseurs 100 x 100 mm stériles, enveloppés séparément (25)</b>	pour protéger les plaies plus grandes, pour comprimer les saignements (éviter de toucher la surface qui couvre la plaie).
<b>Rouleaux gaze stérile 50 mm x 9 m et 100 mm x 9 m (4 de chaque)</b>	pour tenir les compresses en place et pour couvrir une plus grande surface.
<b>Pansements compressifs stériles 50 x 50 mm (4)</b>	pour exercer une pression rapide et efficace et arrêter les saignements.
<b>Bandages triangulaires (6)</b>	pour fabriquer une écharpe, envelopper un membre blessé, servir de pansement compressif et pour fixer une attelle.
<b>Rouleau de ruban adhésif stérile 25 mm x 9 m (1)</b>	pour fixer les bandages.
<b>Tampons antiseptiques (25)</b>	pour désinfecter les plaies.

### Contenu complémentaire

<b>Gants jetables (1 paire)</b>	pour se protéger des contacts avec des liquides biologiques.
<b>Masque de poche avec valve antiretour (1)</b>	pour les manœuvres de réanimation (respiration bouche à bouche).
<b>Compresse froide instantanée (1)</b>	pour prévenir l'enflure et calmer la douleur.
<b>Protocole de suivi lors d'exposition au sang (1)</b>	pour évaluer sommairement une exposition au sang et connaître la démarche à suivre.
<b>Protocole d'administration d'adrénaline (1)</b>	pour savoir comment agir lors d'un choc anaphylactique.